

République Française  
Département du Rhône  
Commune de Chaussan

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 16 juillet 2025

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	10

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 16 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 11 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 11 juillet 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Grange Christophe, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Langlet Pascal.

Membres excusés :

M Charvolin Jean-Jacques

Mme Martini Laurence

Mme Bertelle Emilie

M Aymard Nicolas

Mme Duroch Aline

Pouvoirs : Mme Duroch Aline à Besson Chantal

Secrétaire de séance : M Rolland Alain

***D2025\_035 Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 200 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de rénovation de l'école municipale.***

Le Conseil Municipal de la commune de Chaussan, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne du Prêt pour un montant total de 200 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt :</b>	Transformation Ecologique
<b>Montant :</b>	200 000 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b> <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	20 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.4 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire</b>
<b>Modalité de révision :</b>	Simple Révisabilité
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	0%
<b>Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt</b>	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
<b>Remboursement anticipé</b>	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
<b>Typologie Gissler</b>	1A
<b>Commission d'instruction</b>	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise son Maire, délégataire dûment habilité à**

Signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

2025/035

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire  
Luc Chavassieux



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le



ID : 069-216900514-20250716-2025\_00035-DE